

Emploi et Développement social Canada

Délégation de pouvoirs de signer des documents financiers – Notes supplémentaires

1.20 Pouvoir de passation de marchés – Pouvoir transactionnel (Restrictions)

Il s'agit du pouvoir de passer des contrats d'achat de services. La passation de marchés est un domaine plutôt complexe qui dépasse la portée des présentes notes supplémentaires. En raison de la complexité des lois, règlements et directives régissant la passation de marchés de l'État, les gestionnaires sont priés de consulter la [Politique sur les marchés du CT](#) et de transmettre leurs demandes de renseignements à [Service d'approvisionnement et de passation de marchés](#).

Pouvoir d'engager des dépenses (Pré-approbation)

Les GCR peuvent pré-approuver des demandes jusqu'à la hauteur du plafond précisé dans l'instrument de délégation. Les GCR dont les pouvoirs sont assortis d'un montant précis peuvent approuver des contrats pourvu qu'ils respectent leur budget autorisé et se conforment à la [Politique sur les marchés du CT](#) en n'excédant pas le montant précisé dans l'instrument de délégation.

Restrictions particulières

1. La [Politique sur les marchés \(Annexe C\) du CT](#) précise les limites imposées aux ministères au-delà desquelles il faut obtenir l'approbation du CT.
2. Les gestionnaires ayant pleins pouvoirs (« P » dans l'instrument de délégation) selon l'instrument de délégation peuvent approuver des contrats pourvu qu'ils respectent leur budget autorisé et se conforment à la [Politique sur les marchés \(Annexe C\) du CT](#).
3. Dans le cas des achats avec une carte d'achat, quand des limites individuelles supérieures à 5 000 \$ ont été approuvées par le DG principal, Gestion de l'investissement, des biens et de l'approvisionnement, ou l'ADPF d'EDSC, ces limites plus élevées ne valent que pour les achats avec une carte d'achat.
4. Les pleins pouvoirs en matière de passation de marchés dont est investi le Dirigeant principal de la vérification ne valent que pour les contrats de services de vérification jury-comptable. Quand le DPV passe d'autres types de marché de services, de biens ou de construction, il est assujéti au plafond de 5 000 \$.